



**Monsieur le Directeur des Services de la
Navigation Aérienne**

**Direction Générale de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15**

Strasbourg, le 27 juillet 2009.

Objet : Situation et évolution BRIA

N/Réf : SAT/SG 09-026

Monsieur le Directeur,

Les récents événements autour de la situation et des évolutions du BRIA de Lille nous amènent à attirer votre attention sur le cas de ce service et à vous rappeler notre point de vue.

Nous attendions la réunion du CTP DSNA qui n'a pu se tenir le 30 juin dernier pour l'exprimer, mais les pressions que subissent les personnels et les récentes publications de certains syndicats nous pressent.

Comme nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, nous sommes très attachés à la **politique protocolaire** qui permet de décider, au cours d'une **négociation générale, globale et équilibrée**, des évolutions des différents services de l'ensemble de la DGAC avec leur accompagnement.

Nous ne pouvons, en conséquence, admettre que la DGAC envisage des « petits arrangements », à la marge ou en parallèle, conduisant à fermer des services alors que ce n'est pas inscrit dans un protocole social.

Les engagements protocolaires concernent les deux parties signataires et, puisque la DGAC n'a pas de problème pour répondre défavorablement à nos demandes lorsqu'elles sont « hors protocole », elle doit également s'imposer une certaine discipline vis-à-vis des accords qu'elle signe et plus particulièrement vis-à-vis des mesures qu'elle souhaiterait appliquer mais qui ne sont pas prévues.

Puisqu'un point « BRIA de Lille » est prévu au prochain CTP DSNA devant se tenir dans le courant du mois de septembre, le SATAC UNSA vous informe également qu'il est fortement opposé à l'idée même de mise en place d'« assistants techniques » dédiés à la tour de contrôle de Lille, sorte de « petites mains » chargées du confort des ICNA et n'entrevoit que deux solutions :

- Soit il y a un besoin et un service doit perdurer : on conserve donc le BRIA de Lille.
La DGAC doit par conséquent tout mettre en œuvre pour que le BO revienne, au plus vite, au niveau **négocié dans le protocole DGAC 2006-2009**.
- Soit la DGAC estime qu'il n'y a plus de besoin sur place : Dans ce cas elle prépare un dossier que nous évoquerons, ainsi que les **contreparties indispensables**, à l'occasion des futures négociations.

Nous vous rappelons que les BRIA viennent de subir une réorganisation importante au cours du protocole DGAC 2006-2009 et le SATAC UNSA souhaite qu'une pause soit effectuée afin de stabiliser leur situation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Bureau National
Le Secrétaire Général**

Alain BELLARD